

LA PARTICIPATION POLITIQUE

**Comment interpréter
la faible participation civique
des Portugais de France ?
Exception
ou conformisme ambiant ?**

Albano Cordeiro

Sociologue à l'Urmis-Soliis, Paris.

Nous nous proposons ici de mettre en cohérence quelques concepts, données et observations pour essayer de comprendre un fait d'observation courante : l'éloignement relatif des Portugais de France des débats de société. Leur contribution, en tant que composante de la société française, sur les problèmes du racisme, des sans-papiers, les questions de coopération internationale ainsi que sur les conflits et les débats qui intéressent tout un chacun comme résident, usager ou citoyen local est faible. Les Portugais sont également éloignés de la vie politique au sens restreint de la représentation des citoyens aux questions traitées par les parlementaires ou les gouvernants et qui déterminent notre futur à moyen et long terme.

Le premier point concerne la légitimité de la question elle-même de la participation des Portugais aux affaires de la cité. En effet, si d'une part quelques données, comme celles des inscriptions dans les listes électorales ou de la participation électorale, semblent aller dans le sens d'une affirmation de comportements d'évitement, d'autre part nous ne pouvons pas de là insinuer que les Portugais « ont la caractéristique de ne pas s'occuper des affaires de la cité là où ils vivent » (hors du Portugal). Il est important de le préciser, autrement la légitimité de se poser la question pourrait être entachée.

De même, il conviendrait également de préciser que le fait de se poser cette question ne signifie pas que nous lui donnons le caractère d'une démarche normative. C'est-à-dire que nous ne voulons pas dire par là que les Portugais - ou les autres - doivent forcément participer à la vie civique du pays où ils habitent. L'engagement civique concerne bien la plus ou moins grande conscience des individus quant à l'interdépendance de chacun vis-à-vis d'une collectivité, vis-à-vis des concitoyens. Mais il ne s'agit pas d'un devoir, malgré la rhétorique républicaine. La démocratie actuelle s'accommode parfaitement du cas de figure de la non-implication, du non-engagement civique des citoyens. D'ailleurs, les propres règles de la démocratie moderne y contribuent, dans la mesure où ces règles convergent vers la sollicitation d'un engagement minimum de chaque citoyen, celui de manifester son désengagement des affaires de la cité, en choisissant périodiquement qui ira s'occuper à sa place.

Dans ce sens, il y a peu de fondement à voir dans la participation électorale, un indicateur de l'engagement civique (*a fortiori* dans les pays où le vote est obligatoire). Les chiffres de la participation électorale rapportés au nombre de citoyens disposant de ce droit (nationaux adultes, exceptionnellement des résidents étrangers adultes, dans des cas limités et sous conditions) sont un indicateur assez imparfait de l'étendue de comportements d'engagement civique. Imparfait, parce qu'on ne connaît pas le rapport exact entre le nombre de participants électoraux et ceux qui se sentent impliqués et s'impliquent de façon à « peser », réellement ou imaginativement, sur l'orientation des politiques publiques à mener pour le bien-être actuel et futur de tous - de leurs concitoyens. Et non seulement il n'est pas connu, mais en outre, il varie d'une

conjoncture politique à une autre. En outre, la non-participation électorale peut cacher des comportements de responsabilité citoyenne (via l'associationnisme, le syndicalisme, l'action humanitaire, la solidarité envers les autres, et autres formes d'altruisme civique)¹. C'est dire que l'on peut être un citoyen actif, sans pour autant voter. Signalons ici que les résidents exclus des droits politiques accordés au citoyens « légaux » peuvent avoir des comportements parfaitement repérables comme citoyens.

Toutefois, nous sommes en droit de nous poser la question de savoir si en cas de non-participation électorale massive au sein d'un groupe social déterminé, nous pouvons prendre ou ne pas prendre cela comme un indicateur et un révélateur d'un comportement de désengagement généralisé vis-à-vis des affaires publiques.

La participation électorale à tel ou tel acte électoral dépend de multiples facteurs. Entre autres, l'importance plus ou moins grande des enjeux qui entourent la compétition est l'un des facteurs les plus déterminants. Qui dit enjeux, dit conscience de ces mêmes enjeux qui peut être inégalement répartie, et déterminer donc des comportements actifs, dans le cas où il existe la conscience des enjeux, passifs dans le cas inverse. Cette conscience des enjeux est une question intimement liée à celle de l'accès plus ou moins facile à l'information nécessaire à leur compréhension. Mais l'accès -même facile- à l'information n'est pas une condition suffisante pour atteindre une compréhension des enjeux. Il faut ici que chaque individu, par soi-même ou entraîné par son entourage, se saisisse de cette infor-

mation de façon à construire son propre jugement.

Nous verrons que cet aspect doit être pris en compte pour comprendre la « participation » électorale de populations résidant hors de leur espace national d'origine.

I. LA DIMENSION DU PHÉNOMÈNE DU NON-EXERCICE DES DROITS POLITIQUES DES PORTUGAIS DE FRANCE.

Nous rappelons, encore une fois, que cette désaffection n'est pas repérable uniquement chez les Portugais résidant à l'étranger, et qu'elle semble, sauf exceptions, concerner toutes les populations expatriées.

En ce qui concerne les Portugais vivant hors du Portugal continental et régions autonomes, nous avançons l'hypothèse que cette désaffection est liée à une caractéristique signalée dans maints écrits, ouvrages et reportages, et qui reste irrésistiblement collée à ces Portugais de l'étranger, (sinon même de ceux qui résident au Portugal). Cette caractéristique se donne fréquemment sous le nom de discrétion, mais elle a des accointances certaines avec la proverbiale « invisibilité » des Portugais vivant à l'étranger par rapport aux sociétés où ils vivent.

Dans le film franco-portugais récent, « Ganhar a vida », un personnage disait à la protagoniste principale qui voulait mobiliser les voisins portugais pour une action de revendication de justice, par une pétition : « é preciso não dar nas vistas » (« il faut ne pas se faire repérer »).

Non pas pour dire qu'ils restent en dehors de la vie publique, et en particulier politique, du pays d'installation, **parce qu'ils sont discrets**, mais pour dire simplement que les deux aspects doivent

1. PASSY F., « L'engagement solidaire », *Sciences humaines*, Mars 2000. ION J., *La fin des militants ?*, Paris, L'Atelier, 1997. ION J., *L'engagement pluriel*, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2001. FILLEULE O., *Les théories de l'action collective*, L'Harmattan, 1993.

probablement dériver de dynamiques communes, autant de stratégies intériorisées massivement par les Portugais lorsqu'ils partent à l'étranger pour y vivre ou une fois qu'ils s'y installent.

Comme nous l'avons dit à d'autres reprises, « l'invisibilité »² est une stratégie partagée en général par toutes les populations qui émigrent, et elle est liée à la contrainte de réussir le projet d'ascension sociale. Ce projet est consubstantiel à celui de partir à l'étranger, dans le cas de l'émigration économique. Cette ascension sociale est recherchée individuellement mais peut devenir un phénomène de masse. La population immigrée que l'on peut désigner d'une façon quelconque, nationalité, religion, ethnie, cherche à maîtriser son image en tant que groupe auprès de la population anciennement stabilisée dans le territoire, par une auto-discipline, mais aussi et souvent par le moyen de contrôles familiaux et communautaires, dans les milieux de proximité, dans les pratiques grégaires qu'ils développent. Cette recherche d'invisibilité dérive de la menace ressentie comme présente et toujours possible d'une hostilité de la part de la population qui se revendique du territoire où l'on est allé faire sa vie, hostilité qui peut faire échouer le projet d'ascension sociale. Cette stratégie devient collective à partir de la conscience d'une fragilisation qui est commune aux membres de la communauté d'appartenance.

Cette stratégie n'est pas toujours réussie. Chez certaines communautés, par exemple la communauté chinoise, un apparent « savoir-faire » est observable dans la mise en place de stratégies de construction d'image positive du groupe considéré ou, en tout cas, non-

conflictuelles, pour réussir leurs projets d'émigration. Cette réussite est souvent décodée en termes d'« intégration » (à la française, c'est à dire : on considère qu'ils ont perdu leur identité originelle et ont adopté l'identité majoritaire du pays).

Cette stratégie semble parfaitement réussie en ce qui concerne les Portugais de France, mais aussi, comme dans le cas d'autres communautés portugaises installées dans d'autres pays de la planète, d'après des sources d'interviews et articles apparus dans la presse écrite lusophone qui s'adresse aux Portugais résidant à l'étranger³.

3. Pour les Etats-Unis : TEIXEIRA RIBEIRO R., *A presença luso-americana nos Estados Unidos - Um problema de visibilidade* (ouvrage publié en portugais). Interview donnée à Ana Folhas de Oliveira, de l'Agence LUSA, 1/5/2001 : « La principale conclusion se résume à l'idée que les Portugais et leurs descendants aux Etats-Unis sont et préfèrent être peu visibles dans la société américaine - ce qui devient pernicieux d'une manière générale ».

Encore pour les États-Unis, Pedro Deniz, ingénieur électronicien, dit : « ... au contraire d'autres nationalités, les Portugais ne se manifestent pas ouvertement et ne se font pas faire valoir comme communauté » (in *Mundo Português*, 14/1/2000).

Pour la Suisse (autour de 150 000 Portugais) : Ana Maria Witzig, conseillère du Conseil fédéral des étrangers à Zurich, « Portugueses vivem num ghetto », in *Lusitano*, 3/6/2000.

Californie : António Goulart, vice-président de la Chambre de commerce portugaise de la Californie, faisant état de tentatives pour formaliser un type d'institution à même de combler « une lacune qui était le manque d'intégration dans la société américaine ». Cela était vérifiable à deux niveaux : « l'unification des intérêts communautaires et une plus grande participation politique » (*Mundo Português*, 22/3/96).

Newark (« Little Portugal », 19 000 portugais, ville avec 70 % de résidents afro-américains, des Espagnols, des Italiens, etc.) : « Ainsi, on remarque dans la communauté portugaise la plus faible participation politique » (Josefina Raimundo, dans *Lusitano*, 13/1/97, à propos d'une visite du secrétaire d'État José Lello à Newark).

Canada (Toronto, où le portugais serait la deuxième langue parlée dans la ville) : « C'est peut-être la langue le principal élément responsable de l'éloignement de la communauté de la vie cana-

2. *Hommes & Migrations*, n° 1210 (coordination de Albano Cordeiro), "Portugais de France", novembre-décembre, 1997.

Les interviews et articles cités à la note 3 ont été sélectionnés sur dossier à ce sujet. Sur l'ensemble, nous observons que :

- soit la question est esquivée, alors que les propos tenus demanderaient qu'elle soit abordée,

- soit elle est abordée, et alors c'est presque systématiquement pour affirmer que les Portugais « vivent à part » de la société du pays où ils habitent, quand il est question de participation à la vie publique. Du contexte on comprend bien que cela ne concerne pas la vie de travail ni la vie d'un usager habituel des structures urbaines, etc., ou encore la participation à la vie de sa communauté locale.

Ces remarques s'accompagnent parfois de considérations sur l'attitude des générations nées ou grandies dans les pays d'installation, et qui sont, elles, plus nuancées et/ou signalent des changements de comportements à l'égard de la participation à la vie publique.

Pour analyser la visibilité ou la non-visibilité des Portugais résidant à l'étranger, une distinction importante doit être faite. Une distinction qui ne concerne pas que les Portugais, mais aussi d'autres migrations. En effet, il convient de souligner que cette question se pose différemment selon que l'émigration s'est produite vers des pays nouveaux ou vers des pays « anciens », comme c'est le cas de l'émigration en Europe. Dans le premier cas, l'ascension sociale vers le statut d'indépendant, d'entrepreneur, de commerçant, d'agriculteur, constitue un objectif sur lequel repose une croyance forte,

dienne », António Ribeiro, directeur du journal « *Correio Português* », in *Mundo Português*, 8/12/1995.

alimentée par des exemples dont l'émigrant a connaissance directe ou indirecte. Les réussites économiques avérées structurent ensuite la communauté, avec ses notables grands patrons, ses classes moyennes nombreuses, et ses pauvres. Cette diversité, loin de diluer l'expression communautaire, semble au contraire la renforcer, du fait de l'existence d'élites⁴, non seulement dans le domaine du commerce, mais aussi, en moindre mesure, dans la catégorie des intellectuels.

Si l'on fait un petit inventaire de ce que disent différents observateurs sur cette question, il convient de signaler des cas particuliers, où les Portugais sont perçus ou se perçoivent eux-mêmes comme participants de plein pied à la société du pays où ils vivent. Ces cas toutefois peuvent être interprétés comme autant d'exceptions qui confirment la règle. Deux cas à signaler : le Brésil et l'Espagne. Dans un cas, la langue est la même, dans l'autre, elle est assez proche (aussi dans les pays de l'Amérique Latine, mais dans ces pays, cette observation est moins pertinente).

Est-ce à cause de cette proximité linguistique, mais aussi d'histoire commune ou partagée, que les Portugais se sentent partie prenante de la vie sociale et publique - à part certaines situations en Espagne (ex : mines des Asturies, travaux

4. Dans ces pays nouveaux, en particulier de tradition anglo-saxonne, on observe, comme pour d'autres communautés immigrées, la constitution de lobbies. Nous joignons ici une liste non-exhaustive des lobbies portugais sur le continent nord-américain :

Newark : Fondation Bernardino Coutinho (qui élit Miss Portugal-América et organise un prestigieux défilé annuel)

Rhode Island : Fondation luso-américaine de Développement (FLAD)

Connecticut : Portuguese Foundation

Washington : à la Chambre des Représentants, PALCUS (P.A. Leadership Council of U.S, depuis 1991) et Portuguese American Caucus (Patrick Kennedy). Au Sénat : Friends of Portugal.

agricoles en Estrémadure) - de ces pays-là ?

Ajoutons encore le cas particulier de l'Afrique du Sud. Les caractéristiques de la société de ce pays du temps de l'apartheid, mais **encore aujourd'hui, avec des positionnements différents**, les Portugais y résidant semblent faire partie prenante de vie sociale et politique (redimensionnée depuis 1994). L'intégration est faite dans la « société blanche », qui est contrepositionnée à celle des autres composantes de la population du pays⁵.

Autre cas particulier : celui des Portugais résidant dans les pays africains lusophones, les PALOP. On peut y distinguer, deux, voire trois grands types de résidents portugais : les entrepreneurs qui sont restés après l'indépendance ou sont revenus après (cas des Blancs mozambicains retournés de l'Afrique du Sud vers le Mozambique) ; les coopérants et experts

5. Un parti créé par des Luso-sudafricains a concouru aux élections de 1994, le Luso South African Party (LUSAP). A moins d'une vérification historique, ce cas paraît comme unique dans l'histoire de l'émigration portugaise. Nous n'avons pas trouvé de références à ce parti pour les élections plus récentes.

Sur la communauté luso-sudafricaine, nous donnons ici deux opinions, apparemment contradictoires :

Manuel Moutinho, président de l'Association des jeunes entrepreneurs et professionnels portugais (AJEPP), à propos des entrepreneurs portugais : « il n'y a pas besoin de créer un lobby, parce que les entrepreneurs portugais résidents sont déjà tellement intégrés qu'on ne les voit pas, ils sont transparents » (in *Lusitano* 18/11/96).

« Malgré que l'on ne voit pas de cinéma portugais, que l'on n'a pas d'accès à la littérature et à la musique d'auteurs portugais, que l'on paye des prix exorbitants pour des journaux et revues du Portugal, la communauté résiste à l'assimilation culturelle totale », in *Lusitano*, 5/6/1999 (« Africa do Sul e os Portugueses », non signé).

En ce qui concerne le Brésil, une opinion exprimée par Pierre de Freitas, conseiller municipal de la mairie de São Paulo, va dans le sens que nous avons décrit : « Le Portugais se sent tellement brésilien qu'il ne cherche pas à maintenir des rapports avec d'autres Portugais (...) Ils se considèrent des Brésiliens de fait (...) » (in *Lusitano*, 22/5/1999).

d'entreprises portugaises, qui restent entre eux, et qui ont vocation à retourner au Portugal, et enfin, quelques rares autres Portugais restés, et leurs descendants. Ces composantes ont peu de choses en commun, et ne constituent pas à vrai dire une identité collective. *Last but not least*, la mémoire du passé colonial rend illégitime une réelle présence dans l'espace public, dans la vie sociale et politique.

1. 1. Le non-exercice des droits politiques de la citoyenneté portugaise par les Portugais résidant à l'étranger

Un constat d'apparente désaffection des Portugais résidant à l'étranger ne concerne pas uniquement la participation aux enjeux de la vie politique du pays où ils résident. Le même phénomène est observable en ce qui concerne les enjeux de la vie politique au Portugal.

Depuis la mise en vigueur de la Constitution de 1976, les citoyens portugais résidant à l'étranger ont la possibilité de voter lors des élections législatives (quatre députés à élire pour ce corps électoral ; deux pour chacune des deux circonscriptions électorales : Europe et reste du monde). En 2000, une réforme de la Constitution a ajouté le droit de voter aux élections présidentielles. Pour exercer ces droits, le citoyen doit s'inscrire dans des listes électorales tenues dans les consulats, où il faut se déplacer personnellement pour se faire inscrire⁶.

C'est vrai qu'aller s'inscrire dans un consulat ou aller s'inscrire dans la mairie de sa commune ou de sa fraction de commune au Portugal, ce n'est pas du tout le même effort, pour des questions simples de proximité-distance. Les Portugais du Nord du Portugal ne sont pas obligés d'aller s'inscrire à la mairie de Faro, à 600 km de distance, par exemple. Pour-

6. Par contre, au Portugal l'inscription est obligatoire et non volontaire, comme à l'étranger.

tant ce sont parfois des distances supérieures à cela qu'un citoyen doit faire pour être en règle et pouvoir ensuite voter. Mais sur un an, sur deux ans ou sur trois ans, il y a bien des occasions où un déplacement au consulat s'impose. Or, les chiffres d'inscrits sur les listes électorales, non seulement en France, mais sur pratiquement toutes les communautés portugaises à l'étranger, sont simplement dérisoires.

La mesure exacte de l'effet des multiples causes qui produisent la situation observée, est pratiquement impossible.

Le nombre de Portugais inscrits dans les listes électorales gérées par les consulats, était de 187 420 en 2000 (*Mundo Português*, 22/9/2000) et de 162 612 aux dernières élections législatives de 2002 (*Lusitano*, 30/3/2002). Ce chiffre peut être considéré fiable, puisqu'il doit servir de base à la reconnaissance de la qualité d'électeur dans les prochaines élections auxquelles ces Portugais pourront participer. Fiable, dans le sens que les citoyens en question se sont réellement inscrits à un moment ou un autre depuis 1975, et depuis l'avant-dernière élection ont réceptionné au moins une fois la lettre contenant le bulletin de vote, qui leur a été envoyée par le Secrétariat technique d'aide au processus électoral (STAPE), relevant du ministère de l'Administration interne (une des règles appliquées pour épurer les listes).

Mais, comme pour les inscriptions consulaires proprement dites, liées souvent mais pas exclusivement, aux actes l'état civil, une série d'événements qui ont une incidence directe sur la capacité ou non de pouvoir voter réellement ne sont pris en compte que très imparfaitement. Il s'agit des déménagements, des décès et des retours qui ne sont ou ne peuvent pas être enregistrés sans une démarche spécifique des intéressés ou de la

famille d'un décédé, ne sont pas systématiquement enregistrés.

Ainsi, le chiffre de 75,6 % d'abstentions (sur les 162 612 inscrits)⁷, vérifié lors des dernières élections législatives, ne correspond pas au nombre de ceux qui sont « politiquement actifs » ni au nombre de ceux qui ont reçu les bulletins de vote et se sont abstenus en connaissance de cause. Combien de ces inscriptions sont caduques (retours, déménagements, décès non communiqués) ? Combien d'inscrits n'ont pas reçu les bulletins de vote envoyés par le STAPE ? Certes, les enveloppes retournées au STAPE sont comptabilisables. Mais le chiffre des retours de courrier (adresses non plus valables) n'est pas public. Pourtant, en connaissant ce chiffre et calculant les abstentionnistes par rapport au nombre d'inscrits ayant reçu les bulletins de vote, nous aurions une idée plus précise de l'étendue de ce comportement.

Un député de l'émigration portugaise est élu par moins de 10 000 individus (environ 9 200, aux dernières élections, si l'on retire les votes nuls, très nombreux, donnés à 7,2 %).

Aux dernières élections législatives, ont voté 23 829 personnes, en Europe, et 15 878 dans le reste du monde.

Cela représente un citoyen portugais résident à l'étranger sur 150 ? Sur 200 ? Sur 300 ?

Pour le savoir, il faudrait connaître le nombre de citoyens portugais (adultes)

7. Aux élections présidentielles de janvier 2001, le taux d'abstention a été supérieur. Sur 185 223 inscrits dans les listes électorales consulaires, il y a eu seulement 15 431 votants, soit 7,8 % (taux d'abstention : 92,2 %). Ce surcroît d'abstention de presque 20 points est dû essentiellement au mode de votation, dit « presencial », pour ces élections, c'est-à-dire qui requiert de se déplacer dans les consulats, tandis que le mode de votation pour élire les députés de l'émigration est par correspondance.

vivant hors du territoire de l'État que leur accorde la citoyenneté.

Le flou le plus complet règne sur ce chiffre. Celui de 5 millions de Portugais résidant à l'étranger est couramment utilisé et cité par les médias, par les politiciens et militants politiques et associatifs. Tout le monde connaît l'attraction pour les chiffres ronds...

Régulièrement (à échéance annuelle), la Direction générale des affaires consulaires et des communautés portugaises (DGACCP), relevant du ministère des Affaires étrangères, direction qui s'occupe des affaires des Portugais résidant à l'étranger, délivre à la presse une estimation de ce chiffre calculé « d'après des informations transmises par les ambassades et consulats, et ayant pour base les statistiques des pays d'accueil et les inscriptions consulaires ». La dernière date d'avril 2001, et fait état de 4 342 858 portugais résidant à l'étranger (*Lusitano*, 1/12/2001) comportant des adultes et des enfants (donc, des citoyens et des futurs citoyens). Il ne faut pas se laisser impressionner par la précision à l'unité près ! C'est une addition de sources hétérogènes.

Quels critères adopter pour considérer qu'une personne demeurant hors du « territoire national », est « portugaise » ?

Ce n'est pas l'exactitude parfaite que l'on rechercherait puisqu'une telle précision est inatteignable et l'on n'en voit pas l'utilité. Ce n'est pas non plus un problème de trouver les critères pertinents pour définir cette population. Les critères pourront être judicieux et jouir d'un large consensus, mais il ne serait pas certain que l'on trouve les personnes correspondants à ces critères. Et si l'on adopte des critères pratiques et réalistes (par exemple, les inscrits dans les consulats), nous risquons de tomber sur des chiffres en apparence exacts, mais doublement faussés, puisque tous les citoyens portu-

gais à l'étranger n'ont pas besoin de s'inscrire au consulat, et parmi ceux qui s'avèrent inscrits, un certain nombre de ces inscriptions sont en fait caduques (décès non enregistrés, retours au Portugal non enregistrés) ou doubles (sur plus d'un consulat). Un tel chiffre serait en outre très en dessous de la population résidant hors du Portugal possédant toutes les qualités pour être citoyen portugais⁸.

Par droit du sang, tous les descendants de Portugais nés à l'étranger sont portugais. L'inscription au consulat ne crée pas la qualité de Portugais, elle la précède. Les descendants des descendants de Portugais venus du Portugal, sont portugais, même en cas de mariages mixtes successifs. Il est peu probable que ces générations de descendants s'inscrivent dans les consulats, du fait même que la double nationalité rend cette inscription rarement utile. Depuis des siècles, les Portugais s'expatrient. À quelle génération faut-il s'arrêter ? Sommes-nous en mesure de calculer une telle population ? Une tâche presque impossible.

Nous disons donc que le chiffre des Portugais à l'étranger est une convention. Il doit jouir d'un consensus, c'est-à-dire : ne pas être contesté par des experts, et être accepté comme vrai par les autres.

1.1.1. Y a-t-il des causes décelables ?

Donc, au vu des chiffres de la participation aux élections portugaises, même en tenant compte des critiques exposées plus haut quant à la validité d'un tel indicateur, on peut affirmer que l'intérêt réel pour les enjeux politiques qui devraient concerner les citoyens portugais, est extrêmement faible, extrêmement marginal. Nous pour-

8. Dans une déclaration au journal *Público* reportée par l'Agence Lusa en date du 8/12/99, le secrétaire d'État José Lello faisait connaître le chiffre arrondi de 2,5 millions de Portugais inscrits dans les consulats portugais dans le monde.

rions donc conclure que, à part quelques dizaines de milliers de personnes, les Portugais à l'étranger **ne se sentent pas concernés** par les enjeux politiques au Portugal.

Un autre volet de cette question est de savoir si l'on peut déceler des raisons à ces comportements. Certainement, beaucoup de ces raisons ne sont pas spécifiques aux Portugais, sachant que la rupture par rapport au pays d'origine, que constitue l'émigration, a des conséquences multiples, et que l'on retrouve ces mêmes comportements chez d'autres populations expatriées (à quelques exceptions près, comme les exilés politiques, par exemple).

Les explications les plus souvent entendues sont essentiellement de deux ordres :

- l'argument « historique » ;
- l'argument du « manque d'information ».

L'argument « historique » consiste à dire que la grande majorité des émigrants quittèrent le Portugal avant l'instauration de la démocratie. Les affaires publiques et politiques étaient alors l'apanage d'un nombre extrêmement limité de personnes, les élections y étaient rares et leur issue sans surprises, la dépolitisation du peuple était immense, les citoyens étaient d'avance exclus d'une quelconque responsabilité politique.

Donc, la désaffection des Portugais à l'étranger vis-à-vis des enjeux de la vie politique au Portugal, serait une conséquence directe de cette dépolitisation, ou selon une autre formule, d'un manque d'éducation politique, d'éducation citoyenne.

Mais la plupart du corps électoral constitué par les Portugais du Portugal continental et des régions autonomes, aurait été dans la même situation, dans les années qui ont suivi l'instauration de la démocratie, et pourtant ils se sont mis nombreux à voter à toutes les élections (je

dis bien, dans les premières années, parce que par la suite, les nouveaux électeurs avaient déjà une initiation à la vie démocratique).

On peut donc répondre que, pour que cet argument reste valable, il faut ajouter que l'éloignement de la scène politique portugaise ne permet pas de comprendre les enjeux et les fait percevoir comme ayant bien moins d'incidences sur leur quotidien ou sur leur avenir.

L'argument du « manque d'information », qui, à première vue, semble sensé, a-t-il la même validité ?

La première question est : « cette information existe-t-elle ? ». Oui, elle existe. Mais l'existence d'une information ne garantit pas qu'elle parvienne à ceux qu'elle peut intéresser ou que l'on veut intéresser. En outre, pour que l'information arrive au public ciblé, il faut la rapprocher de celui-ci, prendre les supports de plus large usage de ce même public. Mais, il faut ensuite que les gens soient suffisamment disponibles et motivés pour la prendre. Enfin, il faut encore qu'elle soit comprise (« la compréhension est un cas particulier de la communication »).

Or ces deux dernières conditions (la motivation et la compréhension) semblent manquer dans le cas qui nous occupe.

Nous sommes tous témoins du fait que nombreux - même très nombreux - sont les immigrés portugais qui sont au courant du nom des joueurs de l'équipe nationale de football de 1993 à 1994, savent quel a été le résultat du dernier Braga-Sporting, savent le nom du joueur qui a mis le but qui a donné la victoire au Benfica contre le Porto en mars -ou avril- de l'année dernière. Il s'agit là d'informations très pointues, mais qui se répandent et circulent facilement dans la communauté.

Nous voulons dire par là, que le « manque d'information » n'est pas uniquement due à « ceux qui ont le droit

d'informer les émigrants » (autorités, partis, médias). L'information existe, encore faut-il être motivé pour la chercher, avoir la disponibilité et se donner la peine de l'assimiler. En outre, ici, nous avons à faire à des phénomènes cumulatifs. L'entourage peut suppléer au peu d'efforts pour prendre l'information, mais quand l'entourage se trouve lui-même dans le même état de connaissance, la compensation ne se fait pas.

Un autre argument, partagé par d'autres situations, concerne le fait que les immigrants ont globalement subi une ascension sociale - du moins en termes de revenus et d'épargne - qu'ils attribuent à leur propre effort et qui, à leurs yeux, ne doit rien à l'intervention d'un quelconque contexte politique, rien aux « politiciens ». La politique apparaît comme quelque chose de complètement extérieur à leur vécu. C'est le sens de l'expression souvent entendue : « Je ne dois rien à personne ».

Enfin, signalons aussi la dispersion de beaucoup de Portugais, ce qui ne favorise pas la circulation de l'information et les échanges qui servent à former des opinions. Il y a là un problème de discontinuité du tissu social communautaire qui réduit les possibilités d'échanges dits « internes ». Mais cela concerne bien d'autres communautés.

1.1.2. Un problème de fond

La question de la participation ou non des citoyens portugais à l'étranger aux enjeux politiques dans le pays d'origine, pose également un problème de fond. Se justifie-t-il ou pas que les citoyens portugais que l'on pourrait appeler « actifs » (à l'exclusion de ceux qui possèdent cette citoyenneté mais « n'en font pas usage », ayant une citoyenneté « passive » ou « dormante ») puissent « interférer » dans les enjeux politiques portugais alors que, étant éloignés de la société portugaise, il

est certainement peu probable que l'issue de ces enjeux ait un quelconque impact sur leur quotidien, sur leur avenir ou sur celui de leurs enfants ?

Une « nation de communautés » ?

L'extension de certains droits politiques (pas tous, par exemple, ils sont exclus des référendums, les double nationaux ne peuvent pas être candidats) aux citoyens résidant à l'étranger est soutenue, dans quelques familles politiques portugaises, par une rhétorique, celle de la « nation de communautés »... de communautés éparpillées dans le monde entier. Une rhétorique qui a, certes, des accointances avec celle de l'empire (« Portugal est une grande nation qui s'étend sur quatre continents »). Avec une différence notable : actuellement elle n'a comme ambition que d'assembler des citoyens portugais d'origine portugaise, sans avoir les moyens de leur imposer les lois nationales, sinon de manière très parcelaire.

C'est en 1977 que le Jour du Portugal (10 juin) fut baptisé « Jour des communautés ». La paternité de cette rhétorique est attribuée à Sá Carneiro (mort dans un accident aérien en 1980), et elle a été principalement développée par le parti de centre-droite, le Parti social-démocrate (PSD), qui accède au pouvoir en 1985 et y reste jusqu'en 1996. En 1991, le secrétaire d'État « aux communautés », Mr. M. F. Correia de Jesus, publie l'ouvrage « Comunidades portuguesas - uma politica para o futuro », et en 1993, une brochure intitulée « Presidenciais - o voto dos Portugueses residentes no estrangeiro », où il critique la conception « territorialiste » de l'État et se prononce pour un « État-nation » (de communautés, bien sûr).

« L'État-territoire est en contre-position à l'État-nation », disait déjà ce personnage au *O Emigrante* daté du 7/6/1991.

Manuela Aguiar, députée PSD pour l'émigration, déclarait elle aussi qu'il était nécessaire « enterrer le principe de la territorialité » (in *Mundo Português*, 5/3/99).

II. LE NON-EXERCICE DES DROITS POLITIQUES LIÉS À LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

Lors des dernières élections européennes, le nombre de citoyens portugais résidant en France qui se sont inscrits sur les listes électorales a été extrêmement faible : quelque 17 400, si l'on ajoute une estimation des Portugais parisiens qui sont allés s'inscrire (les ressortissants communautaires inscrits de Paris n'avaient pas été distingués par nationalité). Pour un corps électoral potentiel de 480 000 à 500 000 individus, cela veut dire quelque 3 % à 3,5 % d'inscrits.

La possibilité de participer pour la première fois à des élections locales françaises en mars 2001, était une opportunité offerte aux Portugais (et autres ressortissants des pays de l'Union européenne) d'apparaître sur la scène publique. Allaient-ils la saisir ?

Différentes organisations liées au mouvement associatif, en particulier les deux fédérations d'associations portugaises, la Fédération des associations portugaises de France (FAPF) et la Coordination des collectivités portugaises de France (CCPF), ainsi que d'autres structures associatives (dont *Comunidade em Movimento*, *Cap Magellan*, *Collectif Portugais pour une pleine citoyenneté*, *Portugais de France actifs et solidaires*) ont mené des campagnes ou des actions en vue de l'inscription des électeurs portugais dans les mairies. Il faut y ajouter la

section française du Conseil des communautés portugaises (une brochure et des réunions publiques par région consulaire) et une initiative de Paulo Marques, conseiller à Aulnay-sous-Bois (rencontre de leaders associatifs et élus français). L'Institut de langue et culture portugaise, de la région lyonnaise, a également organisé une rencontre entre dirigeants associatifs et membres du Parti socialiste portugais, en vue de l'inscription dans les listes électorales françaises. La FAPF a été particulièrement active, en développant plusieurs actions de mobilisation des responsables associatifs pour les convaincre de l'importance d'être électeur et de passer l'information auprès de leurs associés.

Il y a eu donc une mobilisation, avec de faibles moyens, dans une partie du mouvement associatif et de quelques structures communautaires. D'autre part la RTPI a produit des spots incitant à se faire inscrire sur les listes électorales françaises. Globalement, les résultats de ces campagnes d'information ont été décevants et dérisoires. Ici et là, comme à Strasbourg, à Argenteuil (mobilisation de la FAPF) une réelle mobilisation associative a permis des résultats honorables pour ces inscriptions.

Rappelons que le nombre de candidats d'origine portugaise se présentant sur des listes de partis français a quelque peu surpris : les mono-nationaux portugais étaient presque 40 % des candidats étrangers, qui, eux, étaient globalement peu nombreux (à peine 1 % du total des candidats aux conseils municipaux), et généralement en position non éligible (voir l'article de Sylvie Strudel dans ce numéro).

II.1 Quelques données sur l'engagement civique des Français d'origine portugaise.

Le désintérêt massif pour les élections (nationales ou du pays d'installation quand ils y ont droit) auxquelles les Portugais vivant à l'étranger sont conviés, n'est pas contestable. Ce désintérêt est repérable dans d'autres immigrations, avec des variantes et quelques exceptions (par exemple, la tradition du vote des Italiens de l'étranger, qui reste important, grâce à un certain nombre de facteurs que nous n'allons pas aborder ici).

Constatons d'abord que les Français eux-mêmes ne s'inscrivent pas à 100 % sur les listes électorales. Leur taux d'inscription est de l'ordre de 91 % à 92 %. En moyenne, 7 à 8 millions de Français s'abstiennent aux élections, variant selon le type d'élections et les enjeux de chacune, et dont une partie est constituée par des abstentionnistes chroniques. L'abstention et la non-inscription peuvent avoir l'une et l'autre des raisons matérielles tout à fait légitimes (handicap survenu, privation de droits civiques, éloignement professionnel long), mais il existe bel et bien tout de même une partie de la population française qui se tient à part, de façon, disons, stable, de la vie politique nationale.

Les données concernant les comportements politiques des Français d'origine portugaise sont rares. Celles que l'enquête Mobilité géographique et insertion sociale et de l'ouvrage de Michèle Tribalat *Faire France* datent de 1995 et se rapportent à 1992.

Néanmoins, ces données nous disaient que les Portugais naturalisés s'inscrivaient alors à 83 % pour les hommes, et à 76 % pour les femmes. Quant aux jeunes qui avaient entre 20 ans et 29 ans en 1992 (dix ans sont passés, ils ont donc plus de 29 ans), nés en France et issus de mariages mixtes, les garçons s'inscrivaient à

72 % et les filles à 55 %. Si les deux parents sont nés au Portugal (c'est-à-dire : s'ils sont français par déclaration, par effet collectif de la naturalisation des parents ou par effet de l'article 44 de l'ancien code de la nationalité intégré dans le Code civil) alors le taux d'inscrits descend à 57 % pour les garçons et à 50 % pour les filles.

Déjà, si l'on prend la classe d'âge 25-29 ans (c'est-à-dire la moitié supérieure de la classe d'âge précédemment considérée), le taux d'inscrits monte et passe à 76 % pour les garçons et à 62 % pour les filles (19 points de plus pour les garçons, et 12 pour les filles), ce qui illustre bien le fait que le taux d'inscription dans les listes électorales monte tout simplement avec l'âge.

Il est intéressant justement de voir quels étaient les taux moyens **nationaux** d'inscription dans les mêmes classes d'âge (20-29 ans) : 84 % pour les garçons et 83 % pour les filles. Le décalage pour les jeunes d'origine portugaise nés en France et issus de mariages mixtes, est donc très fort pour les filles (28 points) et assez fort pour les garçons (12 points). Pour les enfants de deux parents nés au Portugal, le décalage est alors très marqué : de 27 points pour les garçons et de 24 points pour les filles.

En France, ces questions sont généralement abordées à propos des jeunes d'origine maghrébine. Or, on vérifie que dans la classe d'âge 25-29 ans, les jeunes hommes d'origine algérienne s'inscrivent moins que les jeunes d'origine portugaise nés de deux parents nés au Portugal (13 points de différence : ils sont bien **entre** la moyenne **nationale** et celles des jeunes **d'origine algérienne**), tandis que les jeunes femmes portugaises nées aussi de deux parents nés au Portugal présentent des taux comparables à celui des jeunes d'origine algérienne (3 points de différence).

CONCLUSIONS

Nous avons déjà énoncé plus haut quelques explications données couramment pour comprendre le pourquoi du comportement en matière de participation électorale observé chez les Portugais résidant en France et à l'étranger, en ce qui concerne plus particulièrement les élections portugaises. Certains de ces arguments ont leur validité dans l'explication du comportement de retrait des Portugais à l'égard des élections françaises.

Il convient de signaler que, dans le cas des Portugais, les plus grandes autorités du gouvernement portugais (président de la République, Premier ministre, secrétaire d'État aux communautés portugaises), ont conseillé à plusieurs reprises l'inscription sur les listes électorales françaises pour qu'ils exercent leurs droits, et pour compter politiquement⁹. Rappelons également la campagne d'information de la RTPI, captée dans en France par câble, dans certaines villes, et par satellite.

Avec des réserves, nous pourrions dire que l'argument du manque d'éducation et d'expérience démocratiques dont souffriraient les Portugais arrivés massivement

en France dans les années 1960 et dans la première moitié des années 1970, reste valable. De même, le niveau scolaire assez faible de la grande majorité de cette immigration, peut bien sûr renforcer cet argument, dans la mesure où il devient plus difficile de comprendre les enjeux de la vie politique. Toutefois, sachons que cet argument ne s'applique pas aux jeunes socialisés en France ou au Portugal depuis 1974, mais de toute manière ceux-ci étant binationaux ou résidant au Portugal, ils ne sont pas saisis dans l'observation statistique du comportement électoral dans l'exercice des droits politiques issus du traité de Maastricht.

Comme nous avons dit plus haut, l'argument du manque d'expérience de vie démocratique avant l'émigration - c'est à dire il y a plus d'une trentaine d'années pour la plupart de ces Portugais - peut avoir un pouvoir explicatif, mais à condition d'ajouter que l'éloignement de la scène politique portugaise ne leur a pas permis d'accumuler des observations propres ou des échanges qui auraient suppléé à ce manque. Cette remarque, toutefois, suppose que la proximité de la scène politique française pendant plus de trente ans, n'a eu que très peu d'effets sur la formation à la vie démocratique et l'engagement civique, qui seraient restés ce qu'ils étaient avant l'émigration.

En effet, en ce qui concerne le désintéret de cette population **vis-à-vis des enjeux français**, dans le pays de résidence, qui sont des enjeux qui peuvent toucher leur quotidien et leur avenir, l'argument du manque d'éducation démocratique, pris isolément, ne nous paraît pas suffisamment explicatif. L'accès difficile à l'information, qui semble jouer pour ce qui concerne la désaffection vis-à-vis de la vie politique au Portugal, ne tient plus pour ce qui concerne le pays où ils passent la vie de tous les jours. Restent comme explication la disponibilité (effec-

9. À propos de la participation des Portugais à l'étranger aux élections présidentielles portugaises, le Premier ministre António Guterres, déclarait en juin 1996 : « Mais quant à moi le plus important pour les communautés sera d'avoir capacité politique à participer [aux élections] dans le pays où elles vivent » (in *Lusitano*, 1/7/96).

En 1996, de visite aux États-Unis, il a déclaré à Cambridge (MA), que « la meilleure manière d'être un bon citoyen portugais aux États-Unis est d'être un bon citoyen américain » (in *Mundo Português*, 22/9/2000).

En 1997, lors d'une visite aux États-Unis, il a encore fait un appel à la participation dans la vie politique américaine (in *Lusitano*, 12/4/97).

En 1998, Jorge Sampaio, président de la République déclarait, lors d'une visite en Allemagne : « Intégrez-vous de plus en plus dans les communautés où vous vivez, préparez-vous à être des citoyens européens sans oublier que vous êtes Portugais », (in *Lusitano*, 27/6/98).

tivement une denrée rare chez les hommes et femmes actifs portugais, mais réglable selon les priorités que l'on se donne) et la capacité et la volonté de savoir. Celles-ci sont déterminantes, et peuvent manquer souvent.

Ceci nous amène à la question de la **discrétion** des Portugais de France. De leur invisibilité.

N'entrons pas ici dans une discussion sur les raisons historiques et autres facteurs qui sont intervenus dans la production de cette stratégie collective de « vivre en France mais de façon à ce que le moins de monde possible s'en aperçoive » (« sem dar nas vistas »). Les Portugais, comme le signalent d'autres analystes de cette immigration, ont bien développé une identité en France, un sentiment d'appartenance à des lieux de France **mais...** en tant que Portugais. Ce sont les Portugais d'Amiens, de Gerzat, de Ville-neuve-sur-Lot, de Champigny. Le fameux « vous êtes d'où ? » que tous posent à un autre Portugais rencontré en France, devient quand ils sont au Portugal face à un autre émigré en France « vous êtes d'où en France ? » voir « vous êtes où ? ». Ces deux *topos* ont un rôle structurant de leur identité. Ceci mène en définitive à se positionner, malgré la construction d'une identité locale *made in France*, en retrait des sociétés locales des villes et villages de France, dont la vie sociale et politique dont la responsabilité reviendrait de droit aux autochtones. « Nous, c'est nous, eux, c'est eux ».

Nous avons à faire ici à une mentalité qui tranche avec celle des immigrations de pays anciennement colonisés, qui peuvent percevoir une forme de continuité entre l'espace de l'État français et celui du pays d'origine.

Le troisième facteur explicatif, lié à une mentalité forgée dans le contexte de l'émigration, est celui du sentiment et de l'argumentation souvent reprise par les

Portugais eux-mêmes, qui se traduit par « je ne dois rien à personne », ou encore « les politiciens ne m'ont jamais donné à manger pour mes enfants ». Cela signifie que « ce qu'on est aujourd'hui, on le doit à nous-mêmes et à personne d'autre ». La réussite du projet d'ascension sociale, même si elle ne se traduit par un réel changement de place sociale et de classe sociale, est indéniable en termes de revenus, d'épargne, de confort. Or, dans l'esprit du Portugais immigré, tout cela, c'est **lui** qui l'a obtenu, avec ses mains, avec beaucoup de travail, et à aucun moment, il s'est aperçu que les « politiques » ont pu y être pour quelque chose. Même plus : ils n'y sont pour rien. Et s'ils reconnaissent une quelconque influence, ce serait plutôt négative (il y a toujours une histoire à raconter sur des torts [*prejuizos*] que les « politiques » leur auraient apporté. Pourquoi maintenant s'occuper de leurs querelles dans la « recherche de *tachos* [*postes de pouvoir bien payés*] ». C'est bien la pensée populiste qui se manifeste ici. Une pensée qui met tous ceux qui s'occupent-de-politique « dans le même sac ».

Mais, finalement, cette attitude n'est-elle pas celle qui se développe de plus en plus dans la société française ? En définitive, n'y a-t-il pas le même sentiment chez les citoyens européens ? Ceux-ci, alors que, en général, on ne leur demandait rien, se sont vus appelés à se prononcer sur des questions qui les dépassaient et qui ont été toujours décidées sans eux. Ne se sont-ils pas posé simplement la question « pourquoi faire, à quoi ça sert de participer ? ».

Entre la discrétion et le populisme, entre un populisme ambiant et une discrétion de qui se pense toujours **être là sans pour autant être chez lui** (« quand est-ce que les Portugais se décident à rentrer définitivement en France ? », disait José Vieira il y a déjà presque vingt ans) ne

somme-nous pas tombés dans une nouvelle figure politique ? Ou sommes-nous dans la vieille figure du populisme, répandu mais vécu individuellement et dans des milieux restreints, et qui refuse de se saisir des instruments d'expression collective que donne la démocratie, un populisme que l'on dirait de « retrait », de l'ordre du privé.

Il est difficile, dans ces conditions, de parler de stratégie collective. Au maximum, pourrions-nous parler de stratégie-résultante, au sens que cette stratégie serait la résultante de la sommatoire algébrique, faiblement divergente, de milliers et de milliers de stratégies individuelles. S'y dégagerait une convergence, qui serait, elle, de l'ordre du public. Ainsi, la lecture que nous ferions du désengagement massif des Portugais de France vis-à-vis de l'espace public français et de la vie politique française équivaut, dans les faits, à un *deal*, un donnant-donnant : « merci de nous avoir donné la possibilité de compter dans le choix de ceux qui prendront des décisions qui nous concernent dans notre quotidien (« no nosso dia à dia »), mais on vous laisse cela, en échange, laissez-nous être ce que nous sommes ! ».

Certes, les Portugais ne font pas de politique en France, sauf que, comme tout le monde le sait, ne pas faire de politique, c'est une manière de faire de la politique.

José Machado, président de la FAPP et du Conseil permanent des communautés portugaises à l'étranger, disait lors d'une rencontre nationale pour mobiliser les Portugais de France à voter lors des élections locales françaises : « si la participation portugaise est faible, cela pourra vouloir dire qu'il n'y a pas eu d'intégration de la communauté en France » (reporté dans *Mundo Português*).

L'interprétation de ce que dit José Machado dépend beaucoup de ce que l'on

entend par « intégration ». Nous n'avons pas utilisé ce terme.

Et nous n'irons pas si loin.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

Ouvrages :

- CORDEIRO, A., « Les Portugais résidents à l'étranger. Pourquoi ne votent-ils pas ? », in *Latitudes - Cahiers lusophones*, Décembre 2000, n° 10, pp. 9/10.
- FILLEULE O., *Les théories de l'action collective*, L'Harmattan, 1993.
- GAXIE Daniel, *La démocratie représentative*, Montchrestien, 1996.
- ION J., *La fin des militants ?*, Paris, L'Atelier, 1997.
- ION J., *L'engagement pluriel*, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2001.
- STRUDEL S., « Les citoyens européens aux urnes : les usages ambigus de l'article 8B du Traité de Maastricht », in *Revue internationale de politique comparée*, vol.9, N°1, printemps 2002, pp. 47-63.
- TEIXEIRA RIBEIRO R., *A presença luso-americana nos Estados Unidos - Um problema de visibilidade*, (en portugais).
- TRIBALAT Michèle, *Faire France*, La Découverte, 1995.
- YSMAL Colette, *Le comportement électoral des Français*, La Découverte, coll. Repères n° 41, 1986, 114 p. + biblio.

Autres sources :

- Hommes & Migrations*, n° 1210, « Portugais de France », (coordination de Albano Cordeiro), n° thématique, novembre-décembre 1997.
- Lusitano*, 1er juillet 1996, 13 janvier 1997, 12 avril 1997, 27 juin 1998, 22 mai 1999
- Lusitano*, 5 juin 1999, « Africa do Sul e os Portugueses »,
- Lusitano*, 3 juin 2000, WITZIG A.M., « Portugueses vivem num ghetto ».
- Mundo Português*, 8 décembre 1995, 22 mars 1996, 5 mars 1999, 14 janvier 2000, 22 septembre 2000.
- PASSY F., « L'engagement solidaire », in *Sciences humaines*, mars 2000.